

Il en résulte que l'appareil ne pouvait donc plus être considéré comme homologué au moment des faits.

Dans ces conditions, il convient d'infirmer le jugement déféré sur l'ensemble de ses dispositions pénales et d'annuler le procès-verbal dressé le 17 juin 2018 à l'encontre de M. Z ; de sorte qu'il y a lieu de relaxer en conséquence M. Z des faits qui lui sont reprochés.

### **PAR CES MOTIFS**

La Cour, après en avoir délibéré conformément à la loi,

**STATUANT** publiquement par arrêt contradictoire à l'égard de M. et  
en dernier ressort,

**DÉCLARE** les appels du prévenu et du ministère public recevables,

Statuant dans la limite de ces appels,

**INFIRME** le jugement entrepris sur l'ensemble de ses dispositions pénales ;

Statuant à nouveau sur les chefs infirmés ;

**ANNULE** le procès-verbal dressé le 17 juin 2018 à l'encontre de M. ;

→ **RELAXE M.** des faits qui lui sont reprochés ;

LE GREFFIER

LE PRÉSIDENT

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Greffier,

